

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 JUIN 2026

OBJET : 2026-42CS TE05

Mise en place de la commission Concession

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	37
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	40
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	41
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	01-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président sortant à Charges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, FIGVED Paul, CHOPARD Baptiste, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, ROUIT Sébastien, CLAEYMAN Jean Pierre, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Eric, LEPEINGLE Patrick, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MARCELLIN Marc, MOUTIER Gérard, FINE Franck, LAPALUS Michel, AILLAUD Gautier, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel (*deux voix : une en tant que titulaire pour le collège territorial du Rosanais Buëch, et une en tant que délégué suppléant pour le collège optionnel éclairage public*), DEPEYRE Jean, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), ARNAUD Jérôme, DOU Jean Claude, VAIANO Gérard, VERRIER Jean Luc, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, BONNAFFOUX Joël, SAUNIER Clémence, MICHEL Gérard, HAMACHA Stéphane, SANCHEZ Pedro, SIONNET Philippe.

Soit onze collèges représentés par trente-sept délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, CLOT Robert, CONSEIL Benoît, PRAT Jean Denis, HOSSZU Jérôme, FABBRI Robert, SALETTI Hélène, EYSSERIC Serge, LAURENS Alain, PINET Florent, ALLEMAND Georges, BERTHALON Jérôme, BONNAFFOUX Sébastien, ARNOUX Frédéric, MESSENGER Joris, ANDRZEJEWSKI Henri, GARCIN André, GAILLARD Vincent, MAURIN Philippe, ALVES Alexandre, BLANCHARD Marc.

Pouvoir : Jean Michel ARNAUD a donné pouvoir à Louis MIOULANE.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; RICOUD Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

OBJET : 2026-42CS TE05

Mise en place de la commission Concession

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) ;
Vu les délibérations 2022-63AG du 3 novembre 2022 et 2022-83AG du 7 décembre 2022 du Syndicat approuvant la création d'une commission concession ainsi que sa modification.
Vu le cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique signé entre le concessionnaire et l'autorité concédante signé le 24 mai 2024,
Vu la délibération 2026-38CS TE05 en date du 8 juin 2026 approuvant le règlement intérieur des instances du Syndicat.

Le Président expose :

La commission Concession a été créée en 2022 afin de négocier le contrat de délégation de service public de distribution d'énergie électrique avec les concessionnaires obligés par la loi du 8 avril 1946 : EDF pour assurer le service public des tarifs régulés de vente et Enedis pour assurer la gestion du réseau et des installations techniques nécessaires à la tenue et la qualité du service de distribution de l'électricité signé le 24 mai 2024.

Il est question dans ce contrat de concession d'un schéma directeur d'investissement (SDI) et d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) sur 5 ans.

La commission Concession permettra de débattre avec le concessionnaire sur les prochains SDI et PPI, et éventuellement sur d'autres sujets qui pourraient être amenés à être discutés.

Conformément au règlement intérieur du Syndicat le Président sera membre de droit et présidera les débats. En cas d'empêchement du Président, M. TARDY Lionel, 1^{er} Vice-Président, en charge des délégations de service public, aura pouvoir du Président pour convoquer et présider la commission.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- de Mettre en place la commission concession,
- de Fixer le nombre de membres de la Commission à 15 membres répartis de la façon suivante :
 - 9 représentants du Bureau exécutif,
 - 5 représentants du comité syndical,
 - 1 membre expert du domaine des concessions ou œuvrant directement dans les actions de transition énergétique proposés par le Président.

Sont donc désignés à la Commission concession :

- Bureau exécutif
 - ✓ M. DOU Jean Claude
 - ✓ M TARDY Lionel
 - ✓ M. BONNAFFOUX Joël
 - ✓ M. CLAEYMAN Jean Pierre
 - ✓ M. FINE Sébastien
 - ✓ M. MOUTIER Gérard
 - ✓ M. ...
 - ✓ M. LESBROS Georges
 - ✓ M. ARNAUD Jean Michel

- Comité syndical
 - ✓ M. MIOULANE Louis
 - ✓ M. FIGVED Paul
 - ✓ M. VAÏANO Gérard
 - ✓ M. LEPEINGLE Patrick
 - ✓ M. BERTRAND Jean-Pierre
- Membre expert ou œuvrant directement dans les actions de transition énergétique
 - ✓ M. AUDIER Marc

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

La Secrétaire de séance,
Christine MAXIMIN



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

